

Vendredi 13 novembre 2026
N°880

JOURNAL FOOT

L'hebdomadaire du football régional

Chaque semaine, retrouvez ici l'ensemble des Procès Verbaux des différentes commissions régionales, du Bureau Plénier et du Conseil de Ligue.

Pour toutes questions ou renseignements

ligue@laurafoot.fff.fr



Les infos de la semaine



Nouvelle formation Football à l'école primaire

Cliquez ici

Sommaire

1 – Gestion des Rencontres à Risque ..page 3

2 - Clubspage 4

3 - Coupespage 5

4 – Sportive Jeunespage 7

5 – Sportive Séniorspage 10

6 – Sportive Futsalpage 17

7 – CR Délégationspage 20

8 – CR Mutationspage 21

9 – CR Règlementspage 24

10 - Arbitrage.....page 26

11 – Statut d'Arbitragepage 31

12 – CR Conseil de Liguepage 32

Cliquez sur le nom de la rubrique pour consulter directement le PV souhaité.

GESTION DES RENCONTRES A RISQUE

Présidente : Chrystelle RACLET.

DEMANDE DE CLASSEMENT D'UN MATCH SENSIBLE OU A RISQUE

Au cours de la saison, les clubs ont la possibilité de demander à la commission des moyens renforcés pour la gestion d'une rencontre. Cette demande doit parvenir à la commission au plus tard trois semaines avant la date de la rencontre.

Le document prévu à cet effet doit être complété précisément par le club (site internet de la LAuRAFoot « Documents utiles – Sécurité) :

Formulaire classement match sensible.pdf

A réception, la commission étudiera la demande et adaptera les moyens nécessaires au déroulement de la rencontre.

Port d'un brassard par les éducateurs

Conformément à l'article 4.1 du Statut Régional des Educateurs et Entraineurs du Football, l'éducateur désigné comme étant en charge d'une équipe doit obligatoirement porter un brassard permettant son identification lors de toutes les rencontres régionales (Championnats et Coupes - Senior, Jeunes, Futsal, Féminines).

A compter du 1er octobre 2026, une amende de 50 euros sera appliquée par la PMS pour chaque rencontre où l'éducateur désigné ne portera pas ledit brassard.

Chrystelle RACLET,

Présidente de la Commission

Retour SOMMAIRE

CLUBS

Réunion du 09 novembre 2026

Inactivités partielles

519932 – U.S. CHATTOISE – Catégories U19-U18 – Enregistrées le 06/11/2026.

Inactivités partielles *(Modifications dates inactivités, rétroactivité – Article 7.3 des RG de la LAuRAFoot)*

520835 – A.S. DES BUERS VILLEURBANNE – Catégories U19-U18 – Enregistrées le 01/07/2026.
504407 – A.S. D'UGINE – Catégories U17-U16 – Enregistrées le 01/07/2026.
518872 – ST ETIENNE U.C. TERRENOIRE – Catégories U15-U14 – Enregistrées le 01/07/2026.

Retour SOMMAIRE

COUPES

Réunion du Lundi 9 novembre 2026

Président : M. Pierre LONGERE.
Présent(e) : Mme Abtissem HARIZA, M. Jean-Pierre HERMEL.

La Commission Régionale des Coupes lance un appel à **candidatures** pour l'organisation des **FINALES** des coupes régionales **FEMININE et MASCULINE « LAuRAFoot » qui auront lieu le 12 ou 13 juin 2027.**
Le club candidat doit disposer d'un terrain classé en T3 ou T4 (minimum) avec éclairage homologué, 4 vestiaires, d'une tribune ainsi que d'une salle de réception.
Le club choisi se voit attribuer les différentes recettes.
Les candidatures doivent être adressées au service compétitions avant le 21 décembre 2026.
La décision sera validée par le Bureau Plénier courant janvier 2027.

COUPE DE FRANCE 2026-2027

MASCULINE

DOTATIONS COUPE DE FRANCE MASCULINE 2026-2027

TOURS FFF	Nombre clubs concernés	Dotation / club	Cumul / club amateur - L2
7ème tour	184	6 000 €	6 000 €
8ème tour	92	12 000 €	18 000 €
32èmes F	64	25 000 €	43 000 €
16èmes F	32	40 000 €	83 000 €
8èmes F	16	50 000 €	133 000 €
¼ F	8	85 000 €	218 000 €
½ F	4	170 000 €	388 000 €
Finaliste	1	450 000 €	838 000 €
Vainqueur	1	850 000 €	1 238 000 €

FEMININE

DOTATIONS COUPE DE FRANCE FEMININE 2026-2027

TOURS FFF	Nombre clubs concernés	Dotation/club	Cumul / club amateur - D2
1ème tour	80	1 500 €	1 500 €
2ème tour	40	2 000 €	3 000 €
16èmes F	32	3 000 €	6 500 €
8èmes F	16	5 000 €	11 500 €
¼ F	8	7 000 €	18 500 €
½ F	4	9 000 €	27 500 €
Finaliste	1	16 000 €	43 500 €
Vainqueur	1	36 000 €	63 500 €

COUPES LAuRAFoot 2026-2027

MASCULINE

INFORMATIONS : 182 clubs engagés

- 4ème Tour le 29 novembre 2026.

Rappel règlement :
Du 1er tour jusqu'aux demi-finales incluses, en cas de résultat nul à l'issue du temps règlementaire, les équipes se *départagent directement par l'épreuve des coups de pied au but*, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

FEMININE

Informations : 64 équipes engagées.

- 1er Tour le dimanche 22 novembre 2026 à 14h30.

Les 7 suivantes qualifiées au 1er tour fédéral de la coupe de France Féminine sont exemptées et joueront le prochain tour le 14 février 2027.
District : Moulins Yzeure Et. – Ent. S. Val de Saône
R2 : ES Cernex – Sud Lyonnais F. 2013
R1 : Chassieu Décines FC – AS St Martin en Haut – F. Bourg en Bresse Péronnas 01

Rappel des dates :
Dimanche 14 février 2027 : 16èmes finale
Dimanche 11 avril 2027 : 8èmes finale
Jeudi 6 mai 2027 : ¼ de finale
Dimanche 23 mai 2027 : ½ finales
FINALE : 12 ou 13 juin 2027

COURRIERS RECUS

- Rhône Crussol Foot 07 : Invitation rencontre. Remerciements.
- CR Sécurité : PV organisation 7èT/CF sur rencontres suivies.
- US Sanfloraine : Candidature finale Coupe Nationale U 18 G Futsal le 14 février 2027. Noté.

Le président de la commission,

Pierre LONGERE

La secrétaire de séance,

Abtissem HARIZA

Retour SOMMAIRE

SPORTIVE JEUNES

Réunion téléphonique du Mardi 10 novembre 2026

Président : Patrick BELISSANT

Présents : Abtissem HARIZA, Michel GODIGNON, Roland LOUBEYRE

INFORMATIONS

• DEMANDE DE CLASSEMENT D'UN MATCH SENSIBLE OU A RISQUE

Au cours de la saison, les clubs ont la possibilité de demander à la commission PMS des moyens renforcés pour la gestion d'une rencontre. Cette demande doit parvenir à la commission au plus tard trois semaines avant la date de la rencontre.
Le document prévu à cet effet doit être complété précisément par le club.

Demande de classement match sensible ou à risque.pdf

A réception, la commission PMS étudiera la demande et adaptera les moyens nécessaires au déroulement de la rencontre.

• DEMANDE D'INVERSION DE RENCONTRE (Phase Aller)

Toutes les demandes à la Commission Sportive Jeunes via Réseau Bleu ou mail, pour être accordées, devront être justifiées par le document attestant, par exemple, de l'occupation du terrain pour autre manifestation.
Si ce document n'est pas joint, la Commission refusera la demande.

COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

RAPPEL - ARTICLE 1 DU REGLEMENT FEDERAL DE LA COMPETITION :

« La F.F.F. et la L.F.A. organisent chaque saison une épreuve, appelée COUPE

GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE, exclusivement réservée à une équipe des clubs participant à :
*- Un championnat U19 (**National, Régional ou Départemental) étant rappelé que les joueurs de catégorie U19 ne sont pas autorisés à prendre part à l'épreuve.***
*- Ou un championnat U18 ou U17 **(Régional ou Départemental).***
Pour les clubs ayant plusieurs équipes dans les championnats éligibles, l'équipe engagée est obligatoirement celle évoluant au plus haut niveau de compétition dans l'ordre des compétitions Nationales, Régionales puis Départementales. »

PHASE REGIONALE

* BILAN DES ENGAGEMENTS (au 15 août 2026) :

Pour cette saison 2025-2026, la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes a enregistré l'engagement de 391 équipes (au lieu de 382 saison 2025-2026) qui se répartissent de la sorte :

Clubs Nationaux : 4
Clubs de R1 : 23
Clubs de R2 : 42
Clubs de District : 322

* CALENDRIER :

22 novembre 2026 : 6ème tour régional
13 décembre 2026 : 1er tour fédéral (entrée en lice des équipes de niveau national)

* DATES DES TIRAGES AU SORT

- 1er Tour Fédéral : le jeudi 26 novembre 2026 en direct à partir de 12h00 sur le site de la FFF.

* ORGANIGRAMME :

6ème tour (22 novembre 2026)
18 équipes qualifiées du 5ème tour, soit 9 matchs à programmer.
D'où 9 qualifiés pour la phase préliminaire nationale (13 décembre 2026)

* 6ème TOUR : Dimanche 22 novembre 2026

À 13h00 sur le terrain des clubs 1ers nommés. L'utilisation de la F.M.I. est OBLIGATOIRE dès le 1er tour. L'envoi doit s'effectuer dès la fin de la rencontre et à 20 heures au plus tard (sous peine d'amende). En cas de problème de la FMI, si feuille papier utilisé, merci de la scanner à : competitions@laurafoot.fff.fr avant 20 heures ;
Les arbitres doivent adresser leurs rapports disciplinaires à la Ligue Auvergne-Rhône Alpes de Football (et non au District) dans les 48h00.

Modifications : Lieu - Date – Horaire
Les clubs pourront modifier la date, l'horaire, le lieu pour ce 5ème tour de la Coupe Gambardella Crédit Agricole, **après accord du club adverse**, jusqu'au vendredi 13 novembre 2026 à 12 heures auprès du service compétitions de la ligue : competitions@laurafoot.fff.fr

* Permanence

Une permanence téléphonique sera assurée (voir coordonnées sur le site internet de la Ligue). Également une permanence « Arbitres » sera assurée.

Rappel important règlement : Du 1er au 6ème tour, en cas de résultat nul à l'issue du temps règlementaire, les équipes se départagent directement par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

PROGRAMMATION DES MATCHS

Rencontres reprogrammées pour le dimanche 20 décembre 2026 à 13h00

U18 – REGIONAL 1 – Poule A

Match n°56081339 : Andrézieux Bouthéon 21 – AS Montferrand 21 (remis 21/11/2026)
Match n°56081340 : FC Roche St Genest 21 – FC Villefranche Beaujolais 21 (remis du 21/11/2026)
Match n°56081342 : FC Aurillac 21 – FC Le Puy en Velay 21 (remis du 21/11/2026)
Match n°56081343 : L'Etrat Sp 21 – RF 42 21 (remis du 21/11/2026)
Match n°56081344 : Monistrol s/Loire 21 – RC Vichy 21 (remis du 21/11/2026)

U18 – REGIONAL 1 – Poule B

Match n°56485857 : Chambéry Savoie F 21 – FC Thonon Evian Gd Genève 21 (remis du 21/11/26)
Match n°56485852 : FC Lyon Football 21 – Olympique Valence 21 (remis du 21/11/2026
Match n°56485853 : GFA Rv 21 – Fc d'Annecy 22 (remis du 21/11/2026)
Match n°56485855 : FC Bourgoin Jallieu 21 – Misérieux Trévoux 21 (remis du 22/11/2026)
Match n°56485856 : AS St Priest 21 – Grenoble Foot 38 21 (remis du 22/11/2026)

U18 – REGIONAL 2 – Poule A

Match n° 56282035 : FC Riom 21 – AS Clermont St Jacques 21 (remis du 22/11/2026)

U18 – REGIONAL 2 – Poule C

Match n° 56082647 : FC Seyssins 21 – ACH 21 (remis du 22/11/2026)
Match n° 56082650 : Bourg Sud 21 – Grand Ouest Association L 21 (remis du 21/11/2026)

U18 – REGIONAL 1 – Poule D

Match n° 56083323 : RCF 07 21 – PV FC Oyonnax 21 (remis du 22/11/2026)

AMENDES

Retard dans l'envoi de la F.M.I.

Amende de 75 Euros pour non-transmission de la F.M.I. ou envoi hors-délai (heure limite réglementaire : dimanche 20h00)

Olympique Valence (549145) : match 56138782 en U15 R1 niv.A du 07/11/2026
Olympique Valence (549145) : match 56082256 en U18 R2 poule B du 07/11/2026
C.S. Lagnieu (504391) : match 56080866 en U15 R2 poule D du 08/11/2026
O.C. Eybens (546478) : match 56079492 en U14 R1 niv.B poule B du 08/11/2026

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F..

BELISSANT Patrick,

Président Commission Sportive Jeunes

PEZAIRE Pascal,

Président Département Sportif

Retour SOMMAIRE

SPORTIVE SENIORS

REUNION DU MARDI 10 NOVEMBRE 2026

(par voie électronique)

Président de la Commission : M. Yves BEGON.
Présents : MM. Jean-François CLEMENT, Roland LOUBEYRE, Bernard VELLUT

* * * * * * *

INFORMATIONS

*** PORT D'UN BRASSARD PAR LES EDUCATEURS** (cf. article 4 du statut régional des éducateurs et des entraineurs du football)
Sur proposition de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraineurs de Football (CRSEEF) et dans le cadre de la lutte contre les violences et incivilités, l'obligation du port d'un brassard par les éducateurs des équipes est reconduite pour cette saison.
A l'occasion d'un match régional (Senior, Jeune, Féminin, Futsal), l'éducateur en charge de l'équipe soumise à obligation devra être présent sur le banc de touche, porter obligatoirement de manière visible un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc permettant ainsi son identification.
Ces brassards sont à prévoir par le club pour ses équipes concernées.

En cas de non-port du brassard par l'éducateur, la C.R.S.E.E.F. transmettra le dossier à la Commission Prévention, Médiation, Sécurité (PMS) pour suite à donner.

*** DEMANDE DE CLASSEMENT D'UN MATCH SENSIBLE OU A RISQUE**
Au cours de la saison, les clubs ont la possibilité de demander à la Commission PMS des moyens renforcés pour la gestion d'une rencontre. Cette demande doit parvenir à ladite Commission au plus tard trois semaines avant la date de la rencontre.
Le document prévu à cet effet doit être complété précisément par le club (cf.: site internet de la LAuRAFoot – Documents utiles – Sécurité).

*** « CARTONS BLANCS »**
Consultez les protocoles régionaux (exclusions temporaires, contestations du banc et exclusions temporaires du capitaine) en vigueur dès le début de cette saison 2026/27 en suivant ce lien :
Les règlements de la LAuRAFoot – Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football

*** TERRAINS IMPRATICABLES**
La Commission invite les clubs à se conformer aux dispositions fixées à l'article 38 des R.G. de la Ligue (pages 30 à 32) concernant la procédure à respecter pour les reports de match et les sanctions encourues en cas de non-respect.

DOSSIER

REGIONAL 2 – Poule E
Match n° 29445.1 : F.C. LA TOUR SAINT CLAIR / CLUSES F.C. du 31/10/2026
La Commission acte la décision de la Commission Régionale des Règlements en date des 02 et 04 novembre 2026 qui, constatant que cette rencontre n'a pas eu sa durée réglementaire, a donné ce match à rejouer à une date ultérieure.

CHANGEMENTS D'HORAIRE

La Commission Régionale Sportive Seniors entérine les changements d'horaire en championnats ci-après sollicités à ce jour par les Clubs pour le

A - WEEK-END des 14-15 NOVEMBRE 2026

REGIONAL 2 - Poule E

*** F.C. LA TOUR SAINT CLAIR** (550032)
Le match n° 29456.1 : F.C. LA TOUR SAINT CLAIR / A.S. SAINT PRIEST (2) se déroulera le samedi 14 novembre 2026 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade municipal à **SAINT CLAIR DE LA TOUR ;**

REGIONAL 3 – Poule E

*** Am. S. DONATIENNE** (504316)
Le match n° 30845. : Am. S. DONATIENNE / F.C. COLOMBIER-SATOLAS se disputera le dimanche 15 novembre 2026 à 14h30 au stade Raymond Gayet à **SAINT DONAT SUR L'HERBASSE** ;

REGIONAL 3 – Poule F

*** F.C. VEYLE SAONE** (580902)
Le match n° 31052.1 : F.C. VEYLE SAONE / SAINT ETIENNE COTE CHAUDE se disputera le dimanche 15 novembre 2026 à 14h30 au stade Municlpal à **SAINT ANDRE D'HUIRIAT** ;

REGIONAL 3 – Poule I

*** Ent. VAL D'HYERES** (548901)
Le match n° 31284.1 : Ent. VAL D'HYERES / F.C. CHARVIEU CHAVAGNIEUX se disputera le dimanche 15 novembre 2026 à 14h30 au stade Municlpal de **MONTAGNOLE** ;

B – WEEK-END du 21-22 NOVEMBRE 2026

REGIONAL 1 – Poule A

*** FIRMINY INSERSPORT** (504278)
Le match n° 25434.1 : FIRMINY INSERSPORT / AURILLAC F.C. se disputera le samedi 21 novembre 2026 à 18h30 sur le terrain synthétique du stade du Firmanent à **FIRMINY ;**
*** MOULINS YZEURE 03** (508740)
Le match n° 24958.1 : MOULINS YZEURE 03 / A.S. CHAVANAY se disputera le samedi 21 novembre 2026 à 18h30 au stade de Bellevue à **YZEURE ;**
*** LE PUY EN VELAY F.C.** (554336)
Le match n° 24994.1 : LE PUY EN VELAY F.C. (2) / U.S. BLAVOZY se disputera le samedi 21 novembre 2026 à 16h00 ;
*** U.S. SUCS ET LIGNON** (581280)
Le match n° 24995.1 : U.S. SUCS ET LIGNON / MONTLUCON FOOTBALL se disputera le dimanche 22 novembre 2026 à 14h30 au stade Marcel Ouillon à **SAINT MAURICE DE LIGNON** ;

REGIONAL 1 – Poule B

*** GRENOBLE FOOT 38** (546946)
Le match n° 25582.1 : GRENOBLE FOOT 38 (2) / GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE (2) se disputera le vendredi 20 novembre 2026 à 20h00 sur le terrain synthétique du stade du Vercors à **GRENOBLE ;**
*** G.F.A. RUMILLY VALLIERES** (582695)
Le match n° 25579.1 : G.F.A. RUMILLY VALLIERES (2) / F.C. DU FORON se disputera le dimanche 22 novembre 2026 à 15h00 sur le terrain synthétique du stade des Marais à **VALLIERES ;**

REGIONAL 2 – Poule A

*** AMBERT LIVRADOIS SUD** (564515)
Le match n° 26134.1: AMBERT LIVRADOIS SUD / U.S. VALLEE DE L'AUTHRE se disputera le samedi 21 novembre 2026 à 19h00 au stade municipal d'**AMBERT ;**
*** U.S. BLAVOZY** (518169)
Le match n° 30110.1: U.S. BLAVOZY (2) / Fra. Am. LE CENDRE se disputera le dimanche 22 novembre 2026 à 14h30 au stade de Panassac à **BLAVOZY;**
*** U.S. BRIOUDE** (520133)
Le match n° 30111.1 : U.S. BRIOUDE / Ent. F.C. SAINT AMANT ET TALLENDE se déroulera le samedi 21 novembre 2026 à 17h00 au stade du Docteur Jalenques à **BRIOUDE** ;
*** SAUVETEURS BRIVOIS** (512835)
Le match n° 30110.1 : SAUVETEURS BRIVOIS / F.C. CHAMALIERES (2) se déroulera le samedi 21 novembre 2026 à 19h00 au stade Louis Exbrayat à **BRIVES CHARENSAC** ;
*** Ent. NORD LOZERE FOOT** (520389)

Le match n° 26132.1: Ent. NORD LOZERE FOOT / Esp. CEYRAT se déroulera le samedi 21 novembre 2026 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade de la Baisse à **SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE ;**
*** U.S. SAINT FLOUR** (508749)
Le match n° 26137.1 : U.S. SAINT FLOUR / U.S. ISSOIRE se disputera le samedi 21 novembre 2026 à 18h00 au stade René Jarlier à **SAINT FLOUR** ;

REGIONAL 2 – Poule B

*** F.C. ANDREZIEUX-BOUTHEON** (508408)
Le match n° 24975.1 : F.C. ANDREZIEUX BOUTHEON (2) / Ac. S. MOULINS FOOT se déroulera le samedi 21 novembre 20265 à 19h00 sur le terrain synthétique au Complexe Sportif Gouyonnière à **ANDREZIEUX BOUTHEON** ;
*** U.S. BEAUMONT** (508949)
Le match n° 26237.1 : U.S. BEAUMONT / MOULINS YZEURE 03 (2) se disputera le samedi 21 novembre 2026 à 18h00 sur le terrain synthétique du Complexe Sportif de l'Artière à **BEAUMONT** ;
*** F.C. CHATEL-GUYON** (520289)
Le match n° 26235.1 : F.C. CHATEL-GUYON / F.C. COURNON D'AUVERGNE se disputera le samedi 21 novembre 2026 à 18h00 au stade de la Vouée à **CHATEL-GUYON ;**
*** A. Am. LAPALISSE** (506269)
Le match n° 26236.1: A. Am. LAPALISSE / LEMPDES SPORTS se disputera le samedi 21 novembre 2026 à 18h00 au stade Abel Chervier à **SAINT PRIX ;**
*** F.C. RIOM** (508772)
Le match n° 26178.1 : F.C. RIOM / C.S. NEUVILLE SUR SAONE se disputera le samedi 21 novembre 2026 à 18h00 sur le terrain synthétique du Parc des Sports du Cerey à **RIOM** ;

REGIONAL 2 – Poule C

*** L'ETRAT LA TOUR SPORTIF** (504775)
Le match n° 26655.1 : L'ETRAT LA TOUR SPORTIF / F.C. BOURGOIN JALLIEU (2) se disputera le samedi 21 novembre 2026 à 19h30 sur le terrain synthétique du Complexe Sportif des Ollières à **L'ETRAT** ;
* **Av. S. SUD ARDECHE** (590020)
Le match n° 26657.1: Av. S. SUD ARDECHE / ANNONAY F.C. se disputera le samedi 21 novembre 2026 à 18h00 au stade Georges Marquand à **UCEL** ;

REGIONAL 2 – Poule D

*** AIN SUD** (548198)
Le match n° 29274.1 : AIN SUD / Ent. S. REVERMONT se déroulera le samedi 21 novembre 2026 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade du Forum des Sports à **ST MAURICE DE BEYNOST ;**
*** Ol. LYON SUD** (520061)
Le match n° 29270.1 : Ol. LYON SUD / MOS3R se déroulera le samedi 21 novembre 2026 à 19h00 sur le terrain synthétique du Stade Clos de Beauregard à **SAINT GENIS LAVAL** ;
* **A.S. DE MONTCHAT LYON** (523483)
Le match n° 29271.1 : A.S. DE MONTCHAT LYON / S.O. PONT DE CHERUY-CHAVANOZ se déroulera le samedi 21 novembre 2026 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade Marc Vivien Foé à **LYON** ;
* **Ol. SALAISE RHODIA** (504465)
Le match n° 29273.1 : Ol. SALAISE RHODIA / E.S. MANIVAL se déroulera le samedi 21 novembre 2026 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade de la Terre Rouge à **ROUSSILLON** ;
*** Ol. VALENCE** (549145)
Le match n° 28903.1: Ol. VALENCE (2) / F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 (2) se déroulera le samedi 21 novembre 2026 à 20h00 sur le terrain synthétique du stade Passelègue à **VALENCE** ;

REGIONAL 2 – Poule E

*** AIX F.C.** (504423)
Le match n° 29461.1 : AIX F.C. / F.C. ECHIROLLES se déroulera le samedi 21 novembre 2026 à 18h00 au Stade Jacques Forestier à **AIX LES BAINS ;**
*** A.S. SAINT PRIEST** (504692)
Le match n° 29464.1 : A.S. SAINT PRIEST (2) / F.C. VAULX EN VELIN se déroulera le samedi 21 novembre 2026 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade Jacques Joly à **SAINT PRIEST ;**

REGIONAL 3 – Poule A

*** F.C. COURNON D'AUVERGNE** (547699)
Le match n° 29762.1: F.C. COURNON D'AUVERGNE (2) / F.C. BILLY CRECHY se déroulera le samedi 21 novembre 2026 à 18h00 au stade Joseph et Michel Gardet à **COURNON D'AUVERGNE** ;
*** U.S. MURAT** (506350)
Le match n° 29719.1 : U.S. MURAT / U.S. MOZAC se déroulera le samedi 21 novembre 2026 à 18h00 au stade Jean Jambon à **MURAT** ;
*** U.S. VENDAT-BELLERIVE-BRUGHEAS** (519999)
Le match n° 29759.1 : U.S. VENDAT-BELLERIVE-BRUGHEAS / F.C. PAYS DE RANCE se déroulera le samedi 21 novembre 2026 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade Boucle des Isles à **BELLERIVE SUR ALLIER** ;

REGIONAL 3 – Poule B

*** Esp. CEYRAT** (529030)
Le match n° 29823.1 : Esp. CEYRAT (2) / A.S. SAINT GENES CHAMPANELLE se déroulera le samedi 21 novembre 2026 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade Olivier Vernadal à **CEYRAT** ;
*** C.S. PONT DU CHATEAU** (520152)
Le match n° 29820.1 : C.S. PONT DU CHATEAU / Am. Laiq. QUINSSAINES se déroulera le samedi 21 novembre 2026 à 18h00 au stade Léon Baget à **PONT DU CHATEAU** ;
*** A.S.C. SAINT GERMAIN DES FOSSES** (506298)
Le match n° 29818.1 : A.S.C. SAINT GERMAIN DES FOSSES / C.S. VOLVIC se déroulera le samedi 21 novembre 2026 à 19h00 au Stade des Iles à **SAINT GERMAIN DES FOSSES ;**
*** U.S. VALLEE DE L'AUTHRE** (551835)
Le match n° 29821.1: U.S. VALLEE DE L'AUTHRE (2) / AURILLAC F.C. (2) se déroulera le samedi 21 novembre 2026 à 18h00 au stade Eugène Bessou à **JUSSAC** ;

REGIONAL 3 – Poule C

*** A.S. DOMERAT** (506258)
Le match n° 31418.1 : A.S. DOMERAT / CLERMONT OUVOIMOJA se déroulera le samedi 21 novembre 2026 à 18h00 au stade municipal à **DOMERAT** ;

REGIONAL 3 – Poule D

*** A.S. SAVIGNEUX MONTBRISON** (552955)
Le match n° 31878.1: A.S. SAVIGNEUX MONTBRISON / STADE AMPLEPUISIEN se disputera le samedi 21 novembre 2026 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade La Madeleine à **MONTBRISON** ;

REGIONAL 3 – Poule E

*** F.C. COLOMBIER-SATOLAS** (581381)
Le match n° 30853.1 : F.C. COLOMBIER-SATOLAS / U.S. FEILLENS se déroulera le samedi 21 novembre 2026 à 19h00 au stade municipal à **COLOMBIER SAUGNIEU** ;
*** F.C. PLAINE TONIQUE** (560193)
Le match n° 30852.1 : F.C. PLAINE TONIQUE / U.S. ECOTAY MOINGT se déroulera le samedi 21 novembre 2026 à 18h00 au stade du Moulin Neuf à **MALAFRETAZ ;**
*** ROANNAIS FOOT 42** (552975)
Le match n° 29849.1 : ROANNAIS FOOT 42 (2) / AIN SUD (2) se disputera le samedi 21 novembre 2026 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade Henry Malleval à **ROANNE ;**

REGIONAL 3 – Poule F

*** SAINT ETIENNE COTE CHAUDE** (500430)
Le match n° 31061.1 : SAINT ETIENNE COTE CHAUDE / U.S. DAVEZIEUX VIDALON se déroulera le samedi 21 novembre 2026 à 19h00 au stade Auguste Dury à **SAINT ETIENNE** ;
*** F.C. VEYLE SAONE** (582902)
Le match n° 31062.1 : F.C. VEYLE SAONE / GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE (3) se déroulera le dimanche 22 novembre 2026 à 14h30 au stade municipal à **ST ANDRE D'HUIRIAT** ;

REGIONAL 3 – Poule G

*** U.S. GIERES** (504338)
Le match n° 31160.1: U.S. GIERES / BOURG SUD se déroulera le samedi 21 novembre 2026 à 19h30 au Parc des Sports Paul Bourgeat à **GIERES** ;
*** E.S.B. FOOT MARBOZ** (521795)
Le match n° 31157.1: ESB FOOT MARBOZ / EYBENS Oc. se déroulera le samedi 21 novembre 2026 à 18h00 au stade Fernand Piguet à **MARBOZ** ;
*** C.S. MEGINAND** (580613)
Le match n° 31161.1: C.S. MEGINAND / Ol. DE RILLIEUX se déroulera le samedi 21 novembre 2026 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade des Docteurs Mérieux à **MARCY L'ETOILE** ;
*** F.C. MONTELIMAR** (528941)
Le match n° 31162.1 : F.C. MONTELIMAR / U.S. VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE se déroulera le samedi 21 novembre 2026 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade Bagatelle à **MONTELIMAR** ;

REGIONAL 3 – Poule H

*** A.S. CRAPONNE** (504730)
Le match n° 31222.1 : A.S. CRAPONNE (2) / F.C. DOMBES BRESSE se déroulera le samedi 21 novembre 2026 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade Charles Trévoux à **CRAPONNE** ;
*** F.C. DU FORON** (548880)
Le match n° 31223.1 : F.C. DU FORON (2) / SEYSSINET A.C. (2) se déroulera le samedi 21 novembre 2026 à 19h00 au stade Jean Moenne à **LA ROCHE SUR FORON** ;
*** A.J.AT. VILLENEUVE** (533035)
Le match n° 31221.1 : A.J.AT. VILLENEUVE / Et. S. DOUVAINE-LOISIN se déroulera le samedi 21 novembre 2026 à 19h00 sur le terrain synthétique du Stade de la Porte de Villeneuve à **GRENOBLE** ;
*** C.S. VIRIAT** (504312)
Le match n° 31225.1 : C.S. VIRIAT/ E.S. RACHAIS se déroulera le samedi 21 novembre 2026 à 18h30 au stade Pierre Brichon à **VIRIAT** ;

REGIONAL 3 – Poule I

*** F.C. CHARVIEU CHAVAGNEUX** (536260)
Le match n° 31286.1 : F.C. CHARVIEU-CHAVAGNEUX / F.C. COTIERE LUENAZ se déroulera le samedi 21 novembre 2026 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade Just Fontaine à **CHARVIEU CHAVAGNEUX** ;
*** CHILLY E.S.** (530036)
Le match n° 31288.1: CHILLY E.S. / Ol. DE BELLEROCHE se déroulera le dimanche 22 novembre 2026 à 14h30 au stade municipal de **CHILLY** ;
*** F.C. ECHIROLLES** (515301)
Le match n° 31290.1 : F.C. ECHIROLLES (2) / E.S. DRUMETTAZ MOUXY se déroulera le samedi 21 novembre 2026 à 19h00 au stade Alice Milliat à **ECHIROLLES ;**
*** Ev. S. GENAS AZIEU** (523341)
Le match n° 31287.1: Ev. S. GENAS AZIEU / Ent. VAL D'HYERES se déroulera le samedi 21 novembre 2026 à 20h00 sur le terrain synthétique du stade Edmond Pouzet à **GENAS** ;
*** C.S. LAGNIEU** (504391)
Le match n° 31281 : C.S. LAGNIEU / U.S. ANNEMASSE AMBILLY GAILLARD F.C. se déroulera le samedi 21 novembre 2026 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade Honneur à **LAGNIEU** ;
*** Ol. VILLEFONTAINE 2025** (528363)
Le match n° 31289.1 : Ol. VILLEFONTAINE 2025 / MARIGNIER SPORT. se déroulera le samedi 21
novembre 2026 à 19h30 sur le terrain synthétique du stade de la Prairie à **VILLEFONTAINE ;**

REGIONAL 3 – Poule J

*** U.S.C. AIGUEBELLE** (515259)
Le match n° 31350.1 : U.S.C. AIGUEBELLE / U.S. DIVONNE se déroulera le dimanche 22 novembre 2026 à 14h30 au stade Roger Maillet à **SAINT PIERRE DE BELLEVILLE** ;
*** A.S. PUSIGNAN** (582136)
Le match n° 31354.1 : A.S. PUSIGNAN / VALSERHONE FOOT se déroulera le samedi 21 novembre 2026 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade Louis Durand à **PUSIGNAN ;**
*** E.S. SEYNOD** (520602)

Le match n° 31353.1 : E.S. SEYNOD / POISY C.S.A se déroulera le samedi 21 novembre 2026 à 19h00 sur le terrain synthétique n° 2 du Parc des Sports à **ANNECY** ;

BILAN DES MATCHS EN RETARD

Le bilan à la date de ce jour des matchs en retard auquel il convient d'ajouter la rencontre de championnat de la poule F en R3 : U.S. SAINT JUST SAINT MARCEL / F.C. LYON FOOTBALL qui n'a pu se disputer le week-end dernier pour un terrain déclaré impraticable par arrêté municipal, s'établit de la sorte :

REGIONAL 1:

*** Poule A**:
Match n°25431.1: MONTLUCON FOOTBALL / INSERSPORT FIRMINY
(remis du 14 novembre 2026)

*** Poule B** :
Match n° 25205.1: F.C. CHASSIEU DECINES / Ent. CREST AOUSTE
(remis du 14 novembre 2026)
Match n° 25576.1: A.S. CRAPONNE / A.C. SEYSSINET PARIZET
(remis du 14 novembre 2026)
Match n° 25475.1 : GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE (2) / CHAMBERY SAVOIE FOOT
(remis du 15 novembre 2026)

REGIONAL 2 :

*** Poule B** :
Match n° 26173.1: U.S. FEURS (2) / F.C. RIOM
(remis du 15 novembre 2026)
Match n° 26234.1: MONTFERRAND A.S. / F.C. COURNON D'AUVERGNE
(remis du 15 novembre 2026)

*** Poule C** :
Match n° 26651.1: ANNONAY F.C. / RHONE CRUSSOL FOOT 07
(remis du 14 novembre 2026)

*** Poule D :**
Match n° 29268.1: S.O. PONT DE CHERUY CHAVANOZ / OI. LYON SUD
(remis du 14 novembre 2026)

*** Poule E :**
Match n° 29445.1 : F.C. LA TOUR SAINT CLAIR / CLUSES F.C.
(à rejouer du 31 octobre 2026)

REGIONAL 3 :

*** Poule B :**
Match n° 29803.1 : AURILLAC F.C. (2) / A.S.C. SAINT GERMAIN DES FOSSES
(remis du 24 octobre 2026)
Reprogrammé pour le 29 novembre 2026

*** Poule D** :
Match n° 31870.1 : SEAUVE SPORT / E.S. DE VEAUCHE
(remis du 15 novembre 2026)

*** Poule E :**
Match n° 30850.1 : F.C. SAINT PAUL EN JAREZ / AIN SUD (2)
(remis du 15 novembre 2026)

*** Poule F :**
Match n° 31046.1: U.S. SAINT JUST SAINT MARCEL / F.C. LYON FOOTBALL
(remis du 08 novembre 2026)

*** Poule H :**
Match n° 31218.1: A.C. SEYSSINET (2) / CRAPONNE A.S. (2)
(remis du 15 novembre 2026)
Reprogrammé pour le 29 novembre 2026

TRANSMISSION DE LA F.M.I.

Pour toutes les rencontres, l'utilisation de la F.M.I. est obligatoire. A titre exceptionnel et en ou cas d'impossibilité d'accès à la F.M.I. le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution disponible sur FOOTCLUBS.
Le délai de la transmission de la F.M.I. est fixé au plus tard le dimanche à 20h00 ou dans un délai de 24 heures pour les matchs en semaine.

Le non-envoi ou l'envoi hors-délai de la feuille de match entraine l'application d'une amende pour le club recevant fixée pour cette saison à 75 Euros (cf. article 33 des R.G. Ligue).

Amende pour un retard dans l'envoi de la feuille de match :
* **U.S. GIERES (**504338) – match n° 31149.1 en R3 Poule G du 08/11/2026

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Yves BEGON,

Président de la Commission

Roland LOUBEYRE,

Secrétaire

Retour SOMMAIRE

SPORTIVE FUTSAL

Réunion du Mardi 10 Novembre 2026
(En Visio et en présentiel)

Présents : M. Lilian JURY, M. Luc ROUX, M. Roland BROUAT, M. Pascal PEZAIRE,

Assiste : M. Yohan ALRIC

* * * * * * *

RAPPELS

Port d'un brassard par les Educateurs

Dans le cadre de la lutte contre les violences et incivilités, la LAuRAFoot maintien le dispositif « identification du banc de touche ». A l'occasion d'un match régional (Senior, Jeune, Féminin, Futsal), chaque éducateur responsable d'équipe portera obligatoirement et de manière visible, un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc. Ce brassard est à prévoir par le club pour ses équipes concernées.

Demande de délégués

Les demandes de délégués doivent être impérativement transmises à la Commission compétente, 15 jours avant la rencontre. Délai requis pour traitement.

CHAMPIONNATS

SENIOR FEMININ

La première phase de cette compétition (interdistricts de 6 équipes en 10 journées) est gérée par le District de Lyon et Rhone.
A l'issue de cette première phase, la LAuRAFoot organisera des play-off et play-dow afin de définir sportivement le candidat du 1er tour de barrage d'accession (29 ou 30 mai 2027) au championnat national senior féminin.

DATE DES 2 DERNIERES JOURNEES

Senior masculin R1 :
J 21 / Samedi 24 avril 2027 à 18h00
J22 / Samedi 08 mai 2027 à 18h00

Senior masculin R2 :
J9 / Dimanche 09 mai 2027 à 18h00
J10 / Samedi 22 mai 2027 à 18h00

U18 Masculin :
J17 / Dimanche 09 mai 2027 à 15h00
J 18 / Dimanche 16 mai 2027 à 17h00

COUPES

COUPE NATIONALE FUTSAL – Trophée Michel MUFFAT JOLY

4 clubs de la LAuRAFoot + GOAL F.C. (pensionnaire de D1) participeront au premier tour fédéral de la Coupe Nationale Futsal – Trophée Michel Muffat-Joly.

Les équipes engagées
43 équipes engagées + une équipe Réunionnaise qui intégrera le troisième tour (week-end des 21 et 22 novembre 2026)
1 équipe de D1 : GOAL FUTSAL CLUB directement qualifiée pour le premier tour national, les 16 et 17 janvier 2027.
2 équipes de D2 : A.S. ST PRIEST et F.C. VAUX EN VELIN directement qualifiées pour les finales régionales des 12 et 13 décembre 2026.
11 équipes de R1 : exemptes du tour de cadrage et du 1er tour.
10 équipes de R2 : exemptes du tour de cadrage.
19 équipes départementales. 14 équipes qui participent au tour de cadrage et 5 équipes exemptes.

L'organisation de la compétition

3ème tour : 21 et 22 novembre 2026 – 11 équipes qualifiées du 2ème tour + 1 équipe réunionnaise.
12 équipes en présence pour 6 rencontres et 6 qualifiées pour le tour de Finale Régionale.
Les règles du tirage au sort du 3eme tour sont les suivantes :
-1- Pour ne pas rajouter de contraintes à la formation Réunionnaise, elle se déplacera chez une équipe de la région Lyonnaise. L'équipe recevant sera issue d'un premier tirage où ne figurera que des formations répondant au critère.
-2- Lors de ce tirage, la commission anticipera la possible qualification de la formation Réunionnaise. En effet, elle ne pourra pas séjourner jusqu'au 12 ou 13 décembre 2026 (date de la finale régionale) et un deuxième séjour sur le continent n'est pas envisageable. La situation sera alors la suivante. Si l'équipe Réunionnaise se qualifie pour la finale régionale, elle se déplacera chez une nouvelle formation de la région Lyonnaise le mardi 24 novembre 2026 ou mercredi 25 novembre 2026.

Finales régionales : 12 et 13 décembre 2026 – 6 équipes qualifiées du 3ème tour + A.S. ST PRIEST et F.C. VAULX EN VELIN.
8 équipes en présence pour 4 rencontres et 4 qualifiées pour le 1er tour fédéral (16 et 17 janvier 2027).

Tirage au sort du 3eme tour effectué ce jour le mardi 10 novembre 2026

Match 1 - FC LIMONEST-DARDILLY-ST DIDIER (Futsal R1) contre SC FUTSAL DIONYSIEN (Réunion)

Match 2 - CONDRIEU FUTSAL (Futsal R1) contre FOOT SALLE CIVRIEUX D'AZERGUES (Futsal R2)

Dans le cas d'une qualification du CS FUTSAL DIONYSIEN lors du match 1, le vainqueur du match 2 CONDRIEU FUTSAL contre FOOT SALLE CIVRIEUX D'AZERGUES accueillera le mardi 24 novembre 2026 ou le mercredi 25 novembre 2026 la formation Réunionnaise pour le compte du prochain tour (Finale régionale).
Dans le cas d'une qualification du club de LIMONEST-DARDILLY ST DIDIER lors du match 1, FC LIMONEST DARDILLY ST DIDIER sera opposé au vainqueur du match 2 CONDRIEU FUTSAL contre FOOT SALLE CIVRIEUX AZERGUES les 12 ou 13 décembre 2026 lors du dernier tour régional de la Coupe Nationale Futsal Trophée Michel Muffat Joly.
L'équipe recevant cette rencontre sera déterminée lors du tirage du dernier tour régional.

Match 3 - VENISSIEUX FOOTBALL CLUB (Futsal R1) contre ALF FUTSAL (Futsal R1).

Match 4 - ST GENIS LAVAL FUTSAL CLUB (Futsal District) contre FUTSAL C PICASSO (Futsal R2).

Match 5 - L'ARBRE DE VIE BERJALLIEN (Futsal R2) contre UNION SPORTIVE BIEVRE EST (Futsal District).

Match 6 - US FUTSAL ST FONS (Futsal R1) contre US CLUSES BONNEVILLE FORON 74 (Futsal R2).

Jour et horaire des rencontres du 3ème tour : Samedi 21 Novembre 2026 à 17h00

1-Le club recevant doit fixer l'horaire de la rencontre avant le vendredi 13 novembre à 16h00 soit :
Le samedi entre 14h00 et 20h00 ou le dimanche entre 15h00 et 17h00, sans l'accord du club visiteur.

2- Les clubs ont la possibilité de trouver un accord en dehors de ces deux périodes avant le lundi 16 novembre à 16h00

COUPE REGIONALE SENIORS FUTSAL – Challenge Georges VERNET

Date limite des inscriptions : 30 novembre 2026
Cadrage : 13 et 14 février 2027
1er Tour (8èmes) : 13 et 14 février 2027
2ème tour (1/4) : 03 et 04 avril 2027
3ème tour (1/2) : 01 et 02 mai 2027
Finale : 15 ou 16 mai 2027 (lieu à déterminer).

COUPE NATIONALE FUTSAL U18

Masculine
Samedi 13 février 2027 ou dimanche 14 février 2027. Lieu à définir.
Une seule candidature à ce jour : L'UNION SPORTIVE SANFLORAINE (Cantal).
Les clubs désirant accueillir cette finale ont jusqu'au lundi 30 novembre 2026 pour déposer leur candidature (cahier des charges : avoir deux gymnases proches l'un de l'autre).
Chaque district désignera une équipe, deux pour le district Lyon et Rhône. Les deux représentants du CN U19 Futsal (AMATEUR LYON FIDESIEN FUTSAL et FUTSAL PICASSO) complètent la liste des équipes finalistes.

COUPE NATIONALE FUTSAL Senior féminine

Dimanche 27 février 2027 au gymnase salle omnisport de St Etienne.
Chaque district désignera une équipe et il y en aura deux pour le district Lyon et Rhône. Le représentant du CN senior féminin (ASSOCIATION FUTSAL DE VAULX EN VELIN) complète la liste des équipes finalistes.

AMENDES

FMI

LYON 8 FUTSAL. Le club est amendé de 75 euros pour retard dans l'envoi de la FMI : rencontre Coupe Nationale Futsal Muffat Joly : LYON 8 FUTSAL contre AC Meyzieu du 18-10-2026.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F..

Pascal PEZAIRE,
Elu référent du Département Sportif

Yohan ALRIC,
Secrétaire de séance

Retour SOMMAIRE

DELEGATIONS

Réunion du Lundi 09 Novembre 2026

Président : M. LONGERE Pierre
Présents : MM. HERMEL Jean-Pierre, BESSON Bernard

RESPONSABLE DES DESIGNATIONS

M. BESSON Bernard
Téléphone: 06-32-82-99-16
Mail: lraf.ooluneoosoleil@gmail.com

RAPPELS IMPORTANTS A TOUS LES DELEGUES REGIONAUX ET FEDERAUX

La Commission rappelle à tous les Délégués que le **COVOITURAGE** est **STRICTEMENT INTERDIT** entre Délégués et Arbitres. Plusieurs Clubs ayant fait remonter à la Commission de tels agissements, celle-ci sera amenée à prendre des sanctions allant du retrait de désignation à d'éventuelles suspensions. La Commission compte sur votre compréhension.

En cas de problème majeur (match arrêté, incidents graves), les Délégués doivent informer la permanence sportive (voir sur le site de la Ligue).

Les anomalies « remboursements déplacements » sont à transmettre à M. LONGERE Pierre.

Heure d'arrivée : 01h30 avant le coup d'envoi pour les championnats régionaux. A l'arrivée au stade, les Délégués doivent prendre possession de la tablette et la mettre en marche.
Rapport d'absence FMI : Celui-ci doit être transmis au Secrétaire Général de la LAuRAFoot avant lundi midi en cas de dysfonctionnement de la FMI.
Banc Délégué : La présence de représentants de la presse locale n'est pas autorisée sur le banc des Délégués.
Nom de l'Observateur d'Arbitre : En cas de présence d'un Observateur d'Arbitre, les Délégués doivent mentionner le nom de celui-ci sur le rapport.
Indisponibilités : Les indisponibilités doivent être transmises au Service Compétitions et non aux membres de la Commission.

COURRIERS RECUS

FFF : Réunion des responsables régionaux le 15 décembre 2026 à la FFF.

Pierre LONGERE,

Président de la Commission

Jean-Pierre HERMEL

Secrétaire de séance.

Retour SOMMAIRE

CONTROLE DES MUTATIONS

Réunion du 09 novembre 2026

(Par visioconférence et voie électronique)

Président : M. CHBORA.
Présents : MM. ALBAN, BEGON, VACHETTA, DURAND.
Assistes : MME RENAUDAT, M MORILLON, service des licences.

RAPPEL

Article 5.b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (Section 3 – Les clubs) : Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club

RECEPTION

A.S. PORTUGAIS ROANNE – 530056 – GARBAA Yassine (Senior) licence 25/26 contestée – club quitté : A.S. DU PARC D/SP – 545881

OPPOSITIONS, ABSENCES ou REFUS D'ACCORD

DOSSIER N° 355
U.S. MALICORNE – 533929 – Benjamin RIVIERE (Senior) – club quitté BEZENET DOYET FOOTBALL – 582302

Considérant que le club de l'U.S. MALICORNE demande une intervention de la Commission afin d'obtenir l'accord du club quitté ;
Considérant que l'article 6.1.2 du Règlement de la C.R.R. (cf. : titre 7 des R.G. de la LAuRAFoot) dispose que « ***Pour les demandes de changement de club hors période normale de mutation, la Ligue fixe à 10 jours calendaires le délai octroyé au club quitté pour se prononcer sur l'accord de sortie d'un joueur. (…) Dans le cas d'une absence de réponse de la part du club quitté au-delà du délai imparti, la Commission Régionale de Contrôle des Mutations, saisie par le club d'accueil, se réserve le droit de libérer le joueur » ;***
Considérant que la demande d'accord a été effectuée le 25 octobre 2026 ;
Considérant que le club quitté n'a pas répondu dans le délai de dix jours règlementaires ;
Par ces motifs, la Commission libère le joueur cité en rubrique.

DOSSIER N° 356
CALUIRE FOOTBALL FEMININ 1968 – 790167 – Emeline DARRE (U18F) – club quitté : SAONE FRANC LYONNAIS – 564873

Considérant que le club CALUIRE FOOTBALL FEMININ 1968 demande une intervention de la Commission afin d'obtenir l'accord du club quitté ;
Considérant que l'article 6.1.2 du Règlement de la C.R.R. (cf. : titre 7 des R.G. de la LAuRAFoot) dispose que « ***Pour les demandes de changement de club hors période normale de mutation, la Ligue fixe à 10 jours calendaires le délai octroyé au club quitté pour se prononcer sur l'accord de sortie d'un joueur. (…) Dans le cas d'une absence de réponse de la part du club quitté au-delà du délai imparti, la Commission Régionale de Contrôle des Mutations, saisie par le club d'accueil, se réserve le droit de libérer le joueur » ;***
Considérant que la demande d'accord a été effectuée le 29 octobre 2026 ;

Considérant que le club quitté n'a pas répondu dans le délai de dix jours règlementaires ;
Par ces motifs, la Commission libère la joueuse citée en rubrique.

DOSSIER N° 357
ROANNAIS FOOT 42 – 552975 – DJAHA Carine (U16F) – club quitté : RIORGES F.C. – 547504

Considérant que la Commission a été saisie suite au refus du club quitté à la demande d'accord hors période concernant la joueuse en rubrique ;
Considérant que le club s'oppose au départ pour un motif reconnu à l'article 6 du Règlement de la C.R.R (voir titre 7 des R.G de la LAuRAFoot) ;
Considérant que le club quitté avait fait opposition pour mise en péril de son équipe Libre / U18F – U17F – U16F ;
Considérant que les dispositions prévues à l'article 6 sus-indiqué précisent que le nombre de licenciés minimum imposé dans le cadre d'une opposition pour mise en péril de l'équilibre d'une équipe suite au départ d'un joueur est fixé à 20 licenciés pour une équipe, 35 licenciés pour 2 équipes et 45 licenciés pour 3 équipes ;
Considérant qu'après contrôle au fichier à la date de ce jour du nombre des joueuses et d'équipes, l'effectif des joueuses (22) est suffisant sans cette joueuse ;
Considérant les faits précités ;
La Commission libère la joueuse citée en rubrique.

DOSSIER N° 358
U.S. DE BIEN ASSIS MONTLUCON – 529489 – ABDIDOU Ziyad (U18) – club quitté : A.S. DOMERATOISE – 506258

Considérant que le club de l'U.S. DE BIEN ASSIS MONTLUCON demande une intervention de la Commission afin d'obtenir l'accord du club quitté ;
Considérant que l'article 6.1.2 du Règlement de la C.R.R. (cf. : titre 7 des R.G. de la LAuRAFoot) dispose que « ***Pour les demandes de changement de club hors période normale de mutation, la Ligue fixe à 10 jours calendaires le délai octroyé au club quitté pour se prononcer sur l'accord de sortie d'un joueur. (…) Dans le cas d'une absence de réponse de la part du club quitté au-delà du délai imparti, la Commission Régionale de Contrôle des Mutations, saisie par le club d'accueil, se réserve le droit de libérer le joueur » ;***
Considérant que la demande d'accord a été effectuée le 29 octobre 2026 ;
Considérant que le club quitté n'a pas répondu dans le délai de dix jours règlementaires ;
Par ces motifs, la Commission libère le joueur cité en rubrique.

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

DEMANDES DE DISPENSE DU CACHET MUTATION

DOSSIER N° 359
CLUB SPORTIF REYRIEUX VAL DE SAONE – 504733 – SENE Joshua (U19) – BONELLI Enzo – BOSCH Malo & PERCHERANCIER Enzo (U20) - club quitté : FAREINS SAONE VALLEE FOOT – 563857

Considérant que le club demande l'application de l'article 117/b des Règlements Généraux de la FFF ;
Considérant que le club quitté n'a pas d'équipe engagée en compétitions U20 ;
Considérant que les dispositions de l'article 18.6 (Titre II - Les licences ARTICLE 18 - QUALIFICATIONS – LICENCES) des Règlements Généraux de la LAuRAFoot prévoient que « Sont dispensées du cachet mutation les licences des joueurs U19 et U20 dont les clubs sont en inactivité en U19 et U20 (bien que non déclarées sur Footclubs car impossible techniquement) et à deux conditions :

- que les joueurs concernés ne jouent pas en compétition seniors dans leur nouveau club.
- qu'un mail officiel ait été envoyé au préalable sur la boite mail de la Ligue pour déclarer l'inactivité en U19 et/ou U20. »

Considérant que la Commission a bien reçu le 22 septembre 2026 un courriel du club FAREINS SAONE VALLEE FOOT, précisant qu'il ne compte pas engager d'équipe en championnat U20 pour la saison 2026-2027 ;

Par ces motifs, la Commission dispense du cachet mutation les licences des joueurs cités en rubrique avec impossibilité de jouer en compétition Sénior.

DOSSIER N° 360

A.S. PORTUGAIS ROANNE – 530056 – JARJU Sulayman (U19) - club quitté : ENT.S. DU RACHAIS – 546479

Considérant que le club demande l'application de l'article 117/b des Règlements Généraux de la FFF ;

Considérant que le club quitté n'a pas d'équipe engagée en compétitions U20 ;

Considérant que les dispositions de l'article 18.6 (Titre II - Les licences ARTICLE 18 - QUALIFICATIONS – LICENCES) des Règlements Généraux de la LAuRAFoot prévoient que « Sont dispensées du cachet mutation les licences des joueurs U19 et U20 dont les clubs sont en inactivité en U19 et U20 (bien que non déclarées sur Footclubs car impossible techniquement) et à deux conditions :

- que les joueurs concernés ne jouent pas en compétition seniors dans leur nouveau club.
- qu'un mail officiel ait été envoyé au préalable sur la boite mail de la Ligue pour déclarer l'inactivité en U19 et/ou U20. »

Considérant que la Commission a bien reçu le 24 juin 2026 un courriel du club ENT.S. DU RACHAIS, précisant qu'il ne compte pas engager d'équipe en championnat U20 pour la saison 2026-2027 ;

Par ces motifs, la Commission dispense du cachet mutation la licence du joueur cité en rubrique avec impossibilité de jouer en compétition Sénior.

DOSSIER N° 361

U.S. LA MOTTE SERVOLEX – 504511 – GOLLIET Jeremie (U20) – club quitté F.C. LA FILIERE – 544978

Considérant que le club demande l'application de l'article 117/b des Règlements Généraux de la FFF ;

Considérant que le club quitté n'a pas d'équipe engagée en compétitions U20 ;

Considérant que les dispositions de l'article 18.6 (Titre II - Les licences ARTICLE 18 - QUALIFICATIONS – LICENCES) des Règlements Généraux de la LAuRAFoot prévoient que « Sont dispensées du cachet mutation les licences des joueurs U19 et U20 dont les clubs sont en inactivité en U19 et U20 (bien que non déclarées sur Footclubs car impossible techniquement) et à deux conditions :

- que les joueurs concernés ne jouent pas en compétition seniors dans leur nouveau club.
- qu'un mail officiel ait été envoyé au préalable sur la boite mail de la Ligue pour déclarer l'inactivité en U19 et/ou U20. »

Considérant que la Commission a bien reçu le 09 novembre 2026 un courriel du F.C. LA FILIERE, précisant qu'il ne compte pas engager d'équipe en championnat U20 pour la saison 2026-2027 ;

Par ces motifs, la Commission dispense du cachet mutation la licence du joueur cité en rubrique avec impossibilité de jouer en compétition Sénior.

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F..

Le Président,
Khalid CHBORA

Le Secrétaire,
Bernard ALBAN

Retour SOMMAIRE

REGLEMENTS

Réunion des 09 et 12 novembre 2026
(Par Visioconférence et voie électronique)

Président : M. CHBORA.
Présents : MM. ALBAN, BEGON, VACHETTA, DURAND.

RAPPEL

Article 5.b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (Section 3 – Les clubs) : Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.

RECEPTIONS RECLAMATIONS

- Dossier N° 34 Fem R1 - A.S. ST MARTIN EN HAUT 1 - GRENOBLE FOOT 38 2
- Dossier N° 35 R3 C - BOURBON SP. 1 - O. ST JULIEN CHAPTEUIL 1

DECISION RECLAMATION

Dossier N° 34 Fem R1
A.S. ST MARTIN EN HAUT 1 N° 519579 / GRENOBLE FOOT 38 2 N° 546946
Championnat Féminin – Régional 1 – Poule Unique – Journée 6 - Match N° 56077229 du 07/11/2026

Match arrêté : terrain impraticable.

DECISION

Considérant qu'il ressort du rapport de l'arbitre officielle de la rencontre que dès le coup d'envoi, un brouillard était présent sur le terrain, mais que les conditions de visibilité permettaient le bon déroulement de la rencontre ; qu'à la mi-temps, le brouillard s'est considérablement intensifié ;

Considérant qu'après concertation avec ses deux arbitres assistantes officielles, et après avoir informé les entraîneurs et capitaines des deux équipes, elle a décidé de reprendre la rencontre tout en restant vigilante quant à l'évolution de la visibilité ; que les conditions se dégradant progressivement, elle a décidé d'interrompre la rencontre à la 51ème minute de jeu, le score était de 1 à 0 pour GRENOBLE FOOT 38 ;

Par ces motifs, constatant que le match n'a pas eu sa durée réglementaire, la Commission Régionale des Règlements décide de donner la rencontre à rejouer ;
Dossier transmis à la Commission Régionale Féminines.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F..

TRESORERIE – Réunion du 12 novembre 2026

Relevé n°1 – Saison 2026/2027

En vertu de l'article 47.3 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot, les clubs suivants ne sont pas à jour de trésorerie au 12/11/2026.

Dans le cas où ils ne régulariseraient pas leur situation au 18/11/2026, les clubs ci-dessous **seront pénalisés d'un retrait supplémentaire de trois points avec sursis** (s'ajoutant aux deux points avec sursis déjà prononcés lors de la réunion du 04/11/2026).

(*) 590301	**VALSERHONE FOOT**
538651	U.S. FLACHEROISE
549826	A. FUTSAL PONT DE CLAIX
550854	F.C. PONT DE CLAIX
615032	LES METROPOLITAINS
545881	A.S. DU PARC DES SPORTS
582645	O.S. DE TARANTAIZE – BEAUBRUN
565041	ASSO SAVOYARDE FUTSAL MOUTIE
564190	VAULX UNITED
565003	ASSO SPORTIVE CASA SPORTS LY
580924	FRANCE FUTSAL RILLIEUX
582446	SAINT GENIS LAVAL FUTSAL CLUB
845941	L A.S. DE L AIGLON
863537	F LOISIR ORGANISMES SOCIAUX VILLE
882496	FC COSTAUDS
552388	FC D AUBENAS
(*) 544713	**S.C. ROMANS**
564713	ASSO FUTSAL FEMININ 26 VALENCE
546741	VALENCE FUTSAL 26
535661	ST JUL.BAS EN BASSET
690499	A.S. DES COUSSINETS MAHLE
533162	AS.SP. DES PORTUGAIS DE RIOM
560905	FC CLERMONT INTERNATIONAL
565030	FC JAGUAR SAINT ELOY LES MINES
565247	CLERMONT ACADEMY

Il est recommandé à ces clubs de prendre contact le plus rapidement possible avec le Pôle Financier de la LAuRAFoot pour procéder à la régularisation de leur situation (Par téléphone au 04.72.15.30.25 ou par mail comptabilite@laurafoot.fff.fr).

Annulation sanction

Après réception d'informations complémentaires sur sa situation, le club **504768 AV.S. NOIR ETABLE** est rétabli dans ses droits et les deux points avec sursis prononcés à son encontre lors de la réunion du 04/11/2026 sont annulés.

Le Président,

Khalid CHBORA

Le Secrétaire,

Bernard ALBAN

Retour SOMMAIRE

ARBITRAGE

Réunion du 2 Novembre

Président : Eddy ROSIER

Membres : BARNAUD Olivier, BEQUIGNAT Daniel, BONNOT Thimoté, BONTRON Emmanuel, BOUGUERRA Mohammed, GRATIAN Julien, MOLLON Bernard, POUZOLS Stéphane, SAUNIER Aurélien, SALZA Jean-Marc, VIGUES Cyril, VINCENT Jean-Claude.

Assistent : BONNETIN Matthieu, DOLMADJIAN Michel, GENEBRIER Vincent, KOUYOUMDJIAN Guillaume, VEINHARD Claire

Excusés : AIT HAMMOU Toufik, BOUDIKIAN François, DAUPEUX Élisa, MROZEK Sébastien.

Adresse mail contact CRA - arbitres@laurafoot.fff.fr

Pour toute communication qui concerne les indemnisations, veuillez utiliser l'adresse comptabilite@laurafoot.fff.fr en précisant votre nom, prénom et numéro de licence.

*La CRA informe des arrivées dans l'équipe de **Matthieu BONNETIN (mbonnetin@laurafoot.fff.fr) et Aurélien PETIT (apetit@laurafoot.fff.fr)** en qualité de CTRA. Nous leur souhaitons la bienvenue. Matthieu verra ses actions se concentrer notamment sur la filière Assistants, la valorisation ainsi que les partenariats Clubs. Aurélien aura parmi ses missions la responsabilité de la filière promotionnelle FFF ainsi que de la formation continue des Arbitres centraux des catégories seniors.*

⚽ DESIGNATIONS

***Guillaume LAMBERT (CAND JAF, JAL Elite, JAL) et Stéphane POUZOLS (Candidats JAL)** seront en charge des désignations du secteur jeune. Les Arbitres sont informés par mail.*

⚽ STAGES DE MI-SAISON DES ARBITRES ET OBSERVATEURS

Les convocations s'établissent comme suit :

Lieu	Date	Catégorie
Tola Vologe, Lyon	**Vendredi 8 janvier à partir de 18h30 jusqu'au samedi 9 janvier à 16h30**	Candidats FFF ; Groupes FFF 1, 2 – Observateurs* correspondants - Nuitée obligatoire
Tola Vologe, Lyon	**Samedi 9 janvier de 8h30 à 17h**	R1 ; R2 ; Féminines et candidates Séniors; AR1; AR2; AR3; CAR3 – Observateurs* des catégories correspondantes
Tola Vologe, Lyon	**Dimanche 10 janvier de 8h30 à 17h**	R3, Candidats R3, Assistants CDA R3 – Observateurs* des catégories correspondantes -

		Arbitres et observateurs* des districts 01, 26/07, 38, 69, 73, 74
Cournon d'Auvergne	**Dimanche 10 janvier de 8h30 à 17h**	R3, Candidats R3, Assistants CDA R3 – Observateurs* des catégories correspondantes - Arbitres et observateurs* des districts 03, 15, 42, 43, 63
Tola Vologe, Lyon	**Dimanche 17 janvier de 8h30 à 17h**	JAF (Gr 3) ; Candidats JAF ; JAFFE ; Candidates JAFFE; JAL Elite, JAL; Candidats JAL – Observateurs* des catégories correspondantes
Tola Vologe, Lyon	**Vendredi 15 janvier à partir de 18h jusqu'au samedi 16 janvier à 14h**	Futsal R1, R2, Candidats – Nuitée obligatoire

**Les observateurs-arbitres ou les observateurs affectés dans plusieurs catégories participeront qu'à un seul stage. La répartition leur sera envoyée par mail par la CRA.*

⚽ RAPPEL ADMINISTRATIF

Afin d'optimiser le suivi et le traitement des dossiers disciplinaires, la CRA rappelle aux Arbitres que tous les faits disciplinaires, y compris post-match, doivent figurer sur la FMI avant la clôture.

⚽ ARRIVEES DES ARBITRES

*La CRA souhaite la bienvenue à **Thomas GIACOMIN** (Assistant Régional 2) et **Ouahid MOLINA** (Régional 3).*

⚽ LISTE DES CLUBS AYANT SUIVI LA FORMATION D'ARBITRE AA BENEVOLES DE CLUB

⚽ ***District de l'AIN :***

ESSOR BRESSE SAÔNE	*AS MONTREAL LA CLUSE*	*AS MISERIEUX TREVOUX*
F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01	*CS LAGNIEU*	*PLASTICS VALLEE FC*
GROUPEMENT FEMININ DU HAUT BUGEY		

⚽ ***District de l'ALLIER :***

AC SP MOULINS	*MONTLUCON FOOTBALL*	*MOULINS YZEURE FOOT 03*
RC VICHY	*SC AVERMES*	

⚽ ***District du CANTAL :***

AURILLAC FOOTBALL CLUB	*CS ARPAJON*	*US SAINT-FLOUR*
UNION SP DE LA CERE		

⚽ ***District de DRÔME-ARDECHE :***

OLYMPIQUE DE VALENCE	*AM S DONATIENNE*	*US DAVEZIEUX VIDALON*
ATOM SPORT FOOT PIERRELATTE	*US MOURSOISE*	

⚽ ***District de l'ISERE :***

FC SEYSSINS	*GRENOBLE FOOT 38*	*FC BOURGOIN-JALLIEU*
GUC FOOTBALL FEMININ	*ES RACHAIS*	*ES MANIVAL ST ISMIER*
GF PAYS DES COULEURS	*USVO GRENOBLE*	

⚽ ***District de la LOIRE :***

ES VEAUCHE	*SAVIGNEUX MONTBRISON*	*ANDREZIEUX BOUTHEON FC*
SAINT PAUL EN JAREZ	*RIPAGERIEN RIVE DE GIER*	*US FEURS*
FCO FIRMINY INSERSPORT	*ABH FOOTBALL CLUB*	*ES ST CHRISTO MARCENOD*

⚽ ***District de la HAUTE-LOIRE :***

MONISTROL/LOIRE	*SAINT JULIEN CHAPTEUIL*	*LE PUY EN VELAY FC*
SAUVETEURS BRIVOIS	*GPT BLAVOZY ST GERMAIN*	*US SUCS ET LIGNON*
GPT JEUNES ARVANT VERGONGHEON AUZON AZERAT		

⚽ ***District du PUY-DE-DÔME :***

CLERMONT FOOT 63	*FC CHAMALIERES*	*AS CLERMONT SAINT JACQUES*
FC RIOM	*US MARTRES DE VEYRE*	*GPT DE L'AUZON*
CEBAZAT SP	*US ISSOIRE*	*AS MONTFERRAND*
GPT FORMATEUR LIMAGNE	*FC COURNON D'AUVERGNE*	*FC CHÂTEL-GUYON*

⚽ ***District de LYON ET DU RHÔNE :***

DOMTAC FC	*EV S GENAS AZIEU*	*EVEIL DE LYON*
VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS	*CALUIRE FOOT FEMININ 1968*	*FC LYON*
VENISSIEUX FC	*CHASSIEU DECINES FC*	*AS MONTCHAT LYON*
OLYMPIQUE LYONNAIS	*SUD LYONNAIS FOOT 2013*	*OLYMPIQUE LYON SUD*
ES TRINITE LYON	*HAUTE BREVENNE FOOTBALL*	

⚽ ***District de la SAVOIE :***

AIX FC	*CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL*	*GPT JEUNES AVANT-PAYS SAVOYARD*
FC NIVOLET		

⚽ ***District de la HAUTE-SAVOIE PAYS DE GEX :***

US ANNEMASSE AMBILLY GAILLARD	*FC ANNECY*	*FC CHERAN*
GFA RUMILLY VALLIERES	*US ANNECY LE VIEUX*	*FC CRANVES-SALES*
US PRINGY	*MARIGNIER SP*	*ES CERNEX*

Le Président,

Eddy ROSIER

Retour SOMMAIRE

STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 27 octobre 2026

Pour prendre connaissance du compte-rendu **CLIQUEZ ICI**

Retour SOMMAIRE

CONSEIL DE LIGUE

Réunion du 10 octobre 2026

Pour prendre connaissance du compte-rendu **CLIQUEZ ICI**

Retour SOMMAIRE